



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 24 juin 2016

Communiqué de presse

Levée des restrictions des usages de l'eau

Le 2 mai 2016, le préfet de la Martinique, sur avis de la cellule sécheresse de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN), portait la Martinique en zone d'alerte sécheresse. Pour garantir la distribution de l'eau à chaque usager, des mesures d'interdiction, sans incidence sur la santé, la sécurité publique ou l'activité économique, avaient été instaurées.

Considérant l'amélioration générale de la situation hydrographique sur l'ensemble des cours d'eau de la Martinique et le retour à des conditions satisfaisantes d'approvisionnement ou d'écoulement des eaux, la cellule sécheresse de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) a proposé de lever les restrictions des usages de l'eau établies par l'arrêté du 2 mai 2016. La levée des restrictions a été actée par arrêté préfectoral le 23 juin 2016.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-20 ou 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :
www.facebook.com/prefet.martinique/
www.martinique.pref.gouv.fr/